

Contenu

Principaux résultats..... 1

Plus de 60 000 demandes de brevet européennes auprès de l'OEB en 2003

La Chine et l'Inde comblent rapidement leur retard..... 2

Une demande de brevet européenne sur cinq concerne des inventions dans le domaine de la mécanique..... 4

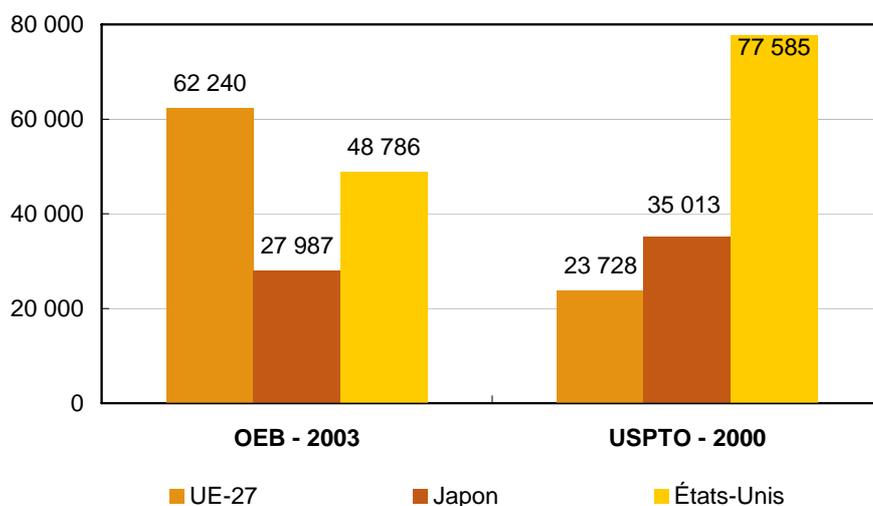
Un nombre croissant de familles triadiques de brevets pour le Japon 6



Statistiques nationales des brevets

L'Allemagne est en tête parmi les pays membres de l'UE

Graphique 1: Nombre total de demandes de brevet auprès de l'Office européen des brevets (OEB) en 2003 et nombre total de brevets délivrés par l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) en 2000



Source: Eurostat, statistiques des brevets

Principaux résultats

- Les États membres de l'UE-27 ont atteint en 2003 la barre des 60 000 demandes de brevet adressées à l'OEB. Parmi eux, l'Allemagne est largement en tête, avec 25 728 demandes déposées à l'OEB.
- Entre 1998 et 2003, les demandes de brevet de l'UE-27 auprès de l'OEB ont affiché un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 4 %. Au cours de la même période, des taux de croissance très élevés ont été enregistrés dans le cas des pays asiatiques allant de 10 % pour le Japon à 46 % pour l'Inde.
- En 2003, l'UE-27 a déposé 128 demandes de brevet à l'OEB par million d'habitants. Au niveau mondial, on observe des chiffres supérieurs à 200 demandes par million d'habitants pour la Suisse (426), Israël (237) et le Japon (217).
- En 2000, plus de 75 000 brevets ont été délivrés par l'USPTO à des Américains. Plus de 44 % des brevets européens délivrés par l'USPTO étaient allemands.
- En ce qui concerne les familles triadiques de brevets, les trois premières économies du monde continuent à jouer le rôle principal. Les États-Unis étaient en première position en 2000, mais le Japon était en seconde position juste devant l'UE-25.

Plus de 60 000 demandes de brevet européennes auprès de l'OEB en 2003 La Chine et l'Inde comblent rapidement leur retard

Tableau 2: Demandes de brevet auprès de l'OEB, nombre total, par million d'habitants, par million d'actifs et par milliards d'euros de PIB, UE-27 et pays sélectionnés, 1998, 2003 et TCAM

		Nombre total		TCAM	Par million	Par million	Par milliards
		1998	2003	1998-2003	d'habitants	d'actifs	d'euros de PIB
UE-27	UE-27	51 194	62 250	4,0	128	:	:
UE-25	UE-25	51 145	62 191	4,0	137	293	6,2
Belgique	BE	1 313	1 496	2,6	144	338	5,4
Bulgarie	BG	24	34	7,4	4	10	1,9
République tchèque	CZ	101	163	10,0	16	32	2,0
Danemark	DK	944	1 270	6,1	236	444	6,7
Allemagne	DE	21 629	25 728	3,5	312	649	11,9
Estonie	EE	7	21	25,0	16	32	2,6
Irlande	IE	226	306	6,2	77	161	2,2
Grèce	EL	80	123	9,1	11	26	0,8
Espagne	ES	830	1 274	9,0	31	65	1,6
France	FR	7 433	9 202	4,4	154	343	5,8
Italie	IT	3 711	5 002	6,2	87	208	3,7
Chypre	CY	7	12	11,4	16	34	1,0
Lettonie	LV	10	14	6,1	6	12	1,4
Lituanie	LT	1	20	69,9	6	12	1,2
Luxembourg	LU	80	90	2,3	200	463	3,5
Hongrie	HU	120	192	9,8	19	46	2,6
Malte	MT	5	4	-6,9	9	22	0,8
Pays-Bas	NL	2 941	3 956	6,1	244	469	8,3
Autriche	AT	1 070	1 581	8,1	195	399	7,0
Pologne	PL	61	160	21,5	4	9	0,8
Portugal	PT	32	78	19,6	7	14	0,6
Roumanie	RO	26	26	-0,2	1	3	0,5
Slovénie	SI	50	101	15,1	50	105	4,0
Slovaquie	SK	23	44	13,3	8	17	1,5
Finlande	FI	1 481	1 591	1,4	306	612	11,1
Suède	SE	2 622	2 547	-0,6	285	557	9,5
Royaume-Uni	UK	6 368	7 217	2,5	121	247	4,5
Croatie	HR	31	81	21,2	18	45	3,1
Turquie	TR	53	133	20,3	2	6	0,6
Suisse	CH	2 635	3 113	3,4	426	716	10,9
Islande	IS	36	44	4,2	154	276	4,7
Liechtenstein	LI	43	25	-10,4	726	:	:
Norvège	NO	511	533	0,9	117	226	2,7
Australie	AU	1 236	1 958	9,6	98	:	4,3
Canada	CA	1 931	2 736	7,2	86	:	3,6
Chine	CN	348	1 898	40,4	1	2	:
Israël	IL	1 088	1 587	7,8	237	:	:
Inde	IN	152	1 003	45,8	:	:	:
Japon	JP	17 243	27 987	10,2	219	420	7,5
Corée du Sud	KR	1 227	5 400	34,5	113	:	:
Fédération de Russie	RU	534	641	3,7	4	9	:
Singapour	SG	172	416	19,4	99	:	:
Taiwan	TW	198	572	23,6	25	:	:
États-Unis	US	38 345	48 786	4,9	168	331	5,0

Source: Eurostat, statistiques des brevets

Le tableau 2 donne un aperçu des demandes de brevet déposées à l'OEB en 2003, pour tous les États membres de l'UE et plusieurs autres pays. Parmi les États membres de l'UE-27, l'Allemagne est toujours en première position en chiffres absolus. Ce pays a également pris la tête en chiffres relatifs. La Finlande et la Suède, qui étaient bien classées avec 306 et 285 demandes de brevet par million d'habitants respectivement, semblent perdre du terrain en raison de la faiblesse de leurs taux de croissance. Si,

entre 1998 et 2003, le nombre de demandes de brevet présentées à l'OEB par l'UE-27 a affiché un TCAM de 4,0 %, ce taux n'a été que de 1,4 % pour la Finlande et de -0,6 % pour la Suède.

Des taux de croissance très élevés, entre 10 % pour le Japon et 46 % pour l'Inde, ont été enregistrés pour tous les pays asiatiques figurant dans le tableau. Des chiffres supérieurs à 200 demandes de brevet par million d'habitants ont été déclarés par la Suisse (426), Israël

(237) et le Japon (217). Dans le cas des brevets délivrés par l'USPTO en 2000, les taux de croissance ont généralement été plus faibles. Le TCAM de l'UE-27 n'a été que de 0,5 %. En chiffres absolus, l'Allemagne était en tête, mais si on considère les chiffres par million d'habitants, la Suède est première, l'Allemagne deuxième et la Finlande troisième, alors que les deux pays scandinaves ont des

TCAM négatifs. Même les États-Unis, où se trouve l'USPTO, ont eu un TCAM de seulement 1,4 % entre 1995 et 2000. Le nombre de brevets des pays asiatiques s'est accru à des taux plus importants: de 2 % pour la Corée du Sud à 37 % pour la Chine. Les nombres les plus élevés de brevets accordés par million d'habitants reviennent au Japon (276), aux États-Unis (275) et à Taïwan (232).

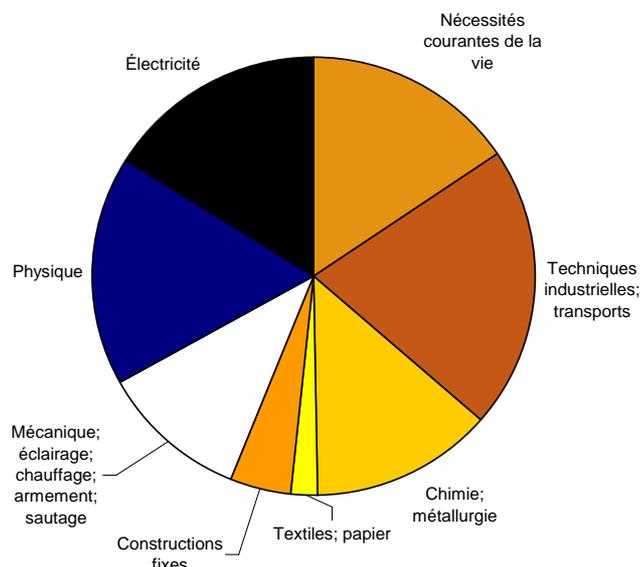
Tableau 3: Brevets délivrés par l'USPTO, nombre total, par million d'habitants, par million d'actifs et par milliards d'euros de PIB, UE-27 et pays sélectionnés, 1995, 2000 et TCAM

		Nombre total		TCAM	Par million	Par million	Par milliards
		1995	2000	1995-2000	d'habitants	d'actifs	d'euros de PIB
UE-27	UE-27	23 089	23 723	0,5	:	:	:
UE-25	UE-25	23 077	23 716	0,5	53	115	2,6
Belgique	BE	626	550	-2,6	54	125	2,2
Bulgarie	BG	6	4	-5,3	1	1	0,3
République tchèque	CZ	26	28	1,4	3	6	0,5
Danemark	DK	372	382	0,5	72	135	2,2
Allemagne	DE	9 368	10 509	2,3	128	267	5,1
Estonie	EE	2	1	-12,9	1	2	0,2
Irlande	IE	91	145	9,8	39	82	1,4
Grèce	EL	13	14	0,7	1	3	0,1
Espagne	ES	230	288	4,6	7	16	0,5
France	FR	3 752	3 235	-2,9	55	126	2,2
Italie	IT	1 489	1 694	2,6	30	72	1,4
Chypre	CY	0	1	43,1	2	4	0,1
Lettonie	LV	2	6	20,9	2	5	0,7
Lituanie	LT	0	6	80,5	2	4	0,5
Luxembourg	LU	25	36	7,4	83	195	1,6
Hongrie	HU	55	54	-0,3	5	13	1,1
Malte	MT	:	2	:	5	13	0,5
Pays-Bas	NL	1 235	1 307	1,1	82	161	3,2
Autriche	AT	446	556	4,5	69	144	2,6
Pologne	PL	8	20	19,8	1	1	0,1
Portugal	PT	10	14	8,1	1	3	0,1
Roumanie	RO	6	3	-17,0	0	:	0,1
Slovénie	SI	16	24	7,8	12	25	1,1
Slovaquie	SK	6	7	3,2	1	3	0,3
Finlande	FI	634	614	-0,6	119	237	4,7
Suède	SE	1 291	1 172	-1,9	132	261	4,5
Royaume-Uni	UK	3 377	3 050	-2,0	52	106	1,9
Croatie	HR	13	14	1,5	3	0	0,7
Turquie	TR	7	12	11,5	:	1	0,1
Suisse	CH	1 298	1 253	-0,7	175	299	4,7
Islande	IS	10	20	14,3	70	:	2,1
Liechtenstein	LI	13	10	-4,1	314	:	
Norvège	NO	214	203	-1,1	45	87	1,1
Australie	AU	695	706	0,3	37	:	1,7
Canada	CA	2 739	3 216	3,3	105	:	4,1
Chine	CN	81	398	37,4	0	1	:
Israël	IL	681	884	5,4	141	:	:
Inde	IN	83	301	29,3	:	:	:
Japon	JP	29 641	35 013	3,4	276	517	7,0
Corée du Sud	KR	3 456	3 837	2,1	82	:	:
Fédération de Russie	RU	164	226	6,7	2	3	:
Singapour	SG	103	458	34,7	114	:	:
Taïwan	TW	2 282	5 177	17,8	232	:	:
États-Unis	US	72 420	77 585	1,4	275	539	7,3

Source: Eurostat, statistiques des brevets

Une demande de brevet européenne sur cinq concerne des inventions dans le domaine de la mécanique

Graphique 4: Demandes de brevet à l'OEB pour l'UE-25 par section de la CIB, en pourcentage des demandes totales, 2003 (année de priorité)



Source: Eurostat, statistiques des brevets

Les nouveaux États membres (la Bulgarie et la Roumanie) n'ont pas été jusqu'ici parmi les pays les plus actifs en ce qui concerne les demandes de brevet adressées à l'OEB: parmi les pays de l'UE-27, ils se classent à la 20^e (BG) et à la 21^e position (RO). Tous les pays en bas du classement (à partir de la 23^e position) sont des petites économies (Estonie, Lituanie, Lettonie, Chypre et Malte).

On constate souvent des différences de classement selon qu'on utilise des chiffres absolus ou relatifs. La France occupe la deuxième position pour le nombre total de demandes de brevet soumises à l'OEB (9 202), mais elle est seulement huitième pour le nombre de demandes par million d'habitants (154). Le Royaume-Uni se trouve dans une situation analogue: troisième pour le nombre total de demandes (7 217), mais dixième pour le nombre de demandes par million d'habitants (121).

En 2003, plus de 20 % des demandes européennes déposées à l'OEB étaient classées dans la section B «Techniques industrielles; transports» de la CIB; on peut donc considérer qu'elles portent sur des inventions dans le domaine de la mécanique. 17 % des demandes appartenaient à la section G «Physique» et plus de 16 % à la section H «Électricité».

Certains pays étaient davantage spécialisés: en Finlande, plus de 37 % des demandes de brevet portaient sur l'électricité et aux Pays-Bas 32 % étaient en rapport avec la physique.

Tableau 5: Demandes de brevet à l'OEB par section de la CIB, nombre total et pourcentage des demandes totales, UE-27 et pays sélectionnés, 2003 (année de priorité)

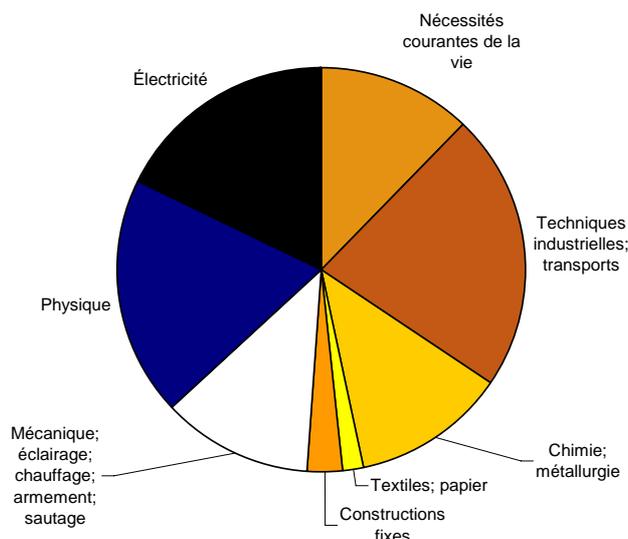
	Nombre total	en %	Nécessités cour. de la vie	Techniques industrielles; transports	Chimie; métallurgie	Textiles; papier	Constr. fixes	Mécanique; éclairage; chauff.; armement; sautage	Physique	Électricité
UE-27	62250	100	:	:	:	:	:	:	:	:
UE-25	62191	100	15,6	20,9	13,4	1,9	4,5	10,7	17,0	16,1
BG	34	100	20,7	11,8	11,8	0,0	8,9	8,9	20,8	17,0
BE	1496	100	16,9	17,8	27,2	2,8	5,3	6,4	12,3	11,4
CZ	163	100	18,3	18,2	23,4	8,2	8,9	7,5	8,3	7,2
DK	1270	100	26,8	13,5	18,0	0,6	6,5	8,5	11,2	14,9
DE	25728	100	12,2	23,7	13,0	2,1	4,0	13,6	16,3	15,1
EE	21	100	20,6	0,0	30,0	0,0	0,0	4,7	27,5	17,1
EL	123	100	21,4	16,7	8,4	0,8	6,9	12,6	18,0	15,2
ES	1274	100	23,8	25,0	13,7	1,8	7,3	8,5	10,6	9,3
FR	9202	100	17,0	19,0	13,2	1,2	3,9	10,2	16,8	18,7
IE	306	100	29,0	14,6	8,1	0,0	2,6	2,4	23,1	20,2
IT	5002	100	20,2	27,7	10,3	3,4	5,5	12,4	9,6	10,7
CY	12	100	19,2	28,5	8,5	0,0	8,5	17,1	4,3	13,8
LV	14	100	43,8	16,1	40,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
LT	20	100	5,0	5,0	18,3	0,0	0,0	5,0	65,6	1,2
LU	90	100	1,7	35,9	14,6	1,4	6,5	21,4	10,5	8,1
HU	192	100	28,6	14,3	20,7	0,5	3,7	7,0	10,4	14,9
MT	4	100	0,0	28,6	0,0	14,3	0,0	0,0	57,1	0,0
NL	3956	100	13,0	13,9	12,4	1,1	4,3	4,2	32,1	19,0
AT	1581	100	15,8	22,4	12,8	3,2	7,7	11,3	12,0	14,8
PL	160	100	18,1	18,9	14,6	1,2	7,8	13,2	13,0	13,1
PT	78	100	13,0	25,6	17,4	3,7	5,1	13,0	14,1	8,1
RO	26	100	21,5	4,4	7,8	0,0	19,6	9,1	14,7	22,8
SI	101	100	21,6	14,9	19,0	2,7	8,9	8,4	9,6	14,7
SK	44	100	22,2	11,6	18,4	1,5	9,1	12,6	11,9	12,6
FI	1591	100	7,9	15,2	9,4	5,7	2,5	3,7	18,5	37,1
SE	2547	100	17,0	20,4	9,3	1,9	4,3	10,1	14,7	22,4
UK	7217	100	20,1	15,1	15,9	0,9	4,8	7,0	21,3	14,9

En 2000, la plupart des brevets de l'USPTO (77 585) ont été délivrés à des inventeurs américains. Les inventeurs de 35 013 brevets délivrés par l'USPTO sont des résidents japonais et 23 723 sont des résidents d'un État membre de l'UE-27.

Si 22,1 % du total des brevets européens délivrés par l'USPTO en 2000 relevaient de la section B «Techniques industrielles; transports» de la CIB, la répartition entre les sections de la CIB varie au niveau des États membres: quatre pays étaient spécialisés dans la section A «Nécessités courantes de la vie», un dans la section C «Chimie; métallurgie», un dans la section G «Physique» et quatre dans la section H «Électricité». L'Irlande était spécialisée dans deux sections: «Physique» et «Électricité». Les pays ayant moins de dix brevets délivrés par l'USPTO n'ont pas été pris en compte.

Un brevet américain sur quatre délivré par l'USPTO relevait de la section G «Physique», de même qu'un tiers des brevets japonais délivrés par l'USPTO. La «Physique» était la deuxième section de la CIB à laquelle appartenaient les brevets européens.

Graphique 6: Brevets délivrés par l'USPTO pour l'UE-25 par section de la CIB, en pourcentage du total des brevets délivrés, 2000 (année de priorité)



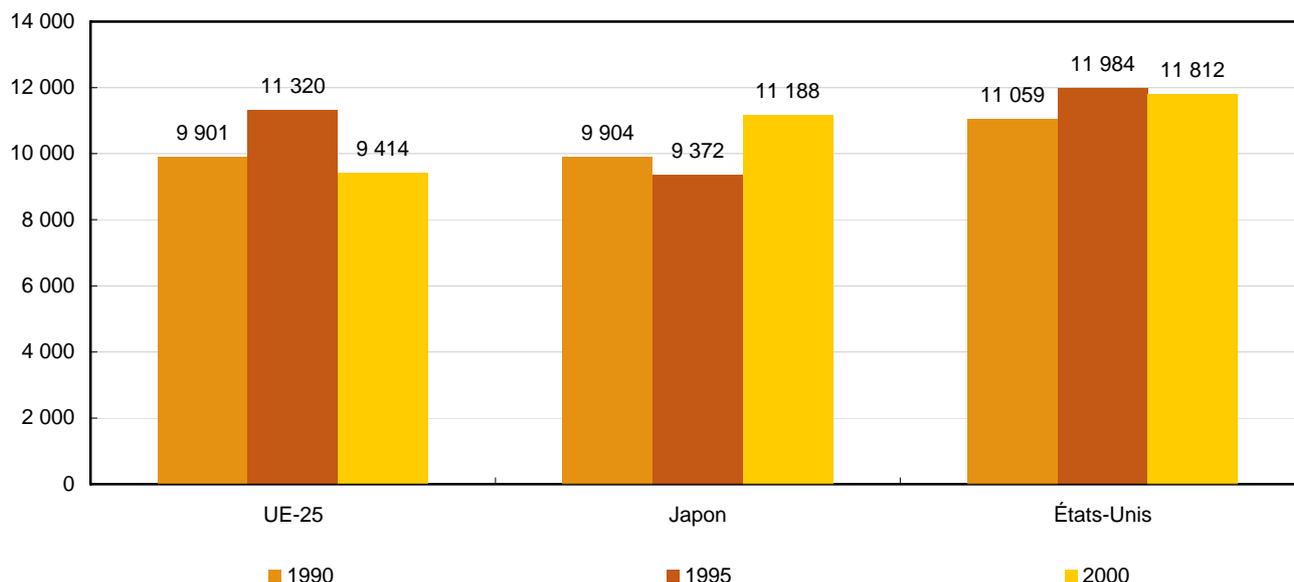
Source: Eurostat, statistiques des brevets

Tableau 7: Brevets délivrés par l'USPTO par section de la CIB, en pourcentage du total des brevets délivrés, UE-27 et pays sélectionnés, 2000 (année de priorité)

	Nombre total	en %	Nécessités cour. de la vie	Techniques industrielles; transports	Chimie; métallurgie	Textiles; papier	Constr. fixes	Mécanique; éclairage; chauff.; armement; sautage	Physique	Électricité	Inconnu
UE-27	23 723	100	:	:	:	:	:	:	:	:	:
UE-25	23 716	100	12,1	22,1	12,4	1,6	2,7	12,0	19,1	17,8	0,2
BG	4	100	47,7	0,0	2,6	0,0	0,0	41,8	7,9	0,0	0,0
BE	550	100	8,8	20,1	26,8	3,7	2,4	6,3	16,8	14,6	0,5
CZ	28	100	6,4	8,8	16,4	7,0	0,0	10,6	22,3	28,3	0,1
DK	382	100	28,1	14,0	17,6	0,3	2,9	11,8	12,2	13,1	0,0
DE	10 509	100	8,8	24,9	13,2	1,6	1,7	15,7	18,0	15,7	0,2
EE	1	100	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0
EL	14	100	31,2	20,7	7,3	0,0	0,0	7,3	2,6	23,5	7,3
ES	288	100	19,9	28,6	11,5	2,1	5,9	11,1	9,4	11,3	0,3
FR	3 235	100	15,2	22,2	11,9	0,8	2,3	9,2	18,5	19,7	0,1
IE	145	100	13,4	15,8	7,3	0,0	2,7	2,6	29,1	29,1	0,0
IT	1 694	100	15,5	25,7	10,6	2,4	2,7	11,1	16,5	15,5	0,1
CY	1	100	0,0	41,7	16,7	0,0	0,0	0,0	41,7	0,0	0,0
LV	6	100	69,4	0,0	9,2	0,0	0,0	0,0	21,3	0,0	0,0
LT	6	100	15,8	36,8	31,6	0,0	0,0	0,0	0,0	15,8	0,0
LU	36	100	2,8	48,1	24,9	0,0	2,8	8,5	2,8	8,3	1,9
HU	54	100	15,5	13,6	18,4	0,0	0,0	5,6	19,7	27,2	0,0
MT	2	100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
NL	1 307	100	13,8	15,2	12,0	0,9	2,8	6,1	24,4	24,7	0,2
AT	556	100	12,1	24,2	12,2	1,9	5,4	13,1	14,6	16,2	0,2
PL	20	100	27,5	8,3	9,4	0,0	2,5	18,1	25,2	9,1	0,0
PT	14	100	20,2	27,6	7,9	0,0	0,0	16,1	12,6	8,6	7,0
RO	3	100	60,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,0	10,0	10,0	0,0
SI	24	100	50,5	14,7	8,8	0,0	4,2	8,4	4,2	9,0	0,0
SK	7	100	18,0	3,6	28,4	0,0	0,0	38,0	7,2	4,8	0,0
FI	614	100	9,2	19,4	7,0	6,3	2,4	6,2	17,3	31,9	0,2
SE	1 172	100	14,0	21,2	5,9	2,4	2,7	11,2	17,8	24,8	0,1
UK	3 050	100	14,8	15,2	11,6	1,1	5,5	8,3	26,3	17,1	0,0
HR	14	100	42,9	14,3	14,3	0,0	7,1	14,3	7,1	0,0	0,0
TR	12	100	51,5	0,8	9,0	16,3	0,0	16,3	4,1	2,0	0,1
CH	1 253	100	17,7	24,0	13,7	2,3	1,6	9,0	18,6	13,2	0,1
JP	35 013	100	5,0	16,2	8,2	0,6	0,6	7,9	33,0	28,4	0,2
US	77 585	100	17,9	17,3	8,6	0,6	3,1	7,7	25,4	19,2	0,2

Un nombre croissant de familles triadiques de brevets pour le Japon

Graphique 8: Nombre total de familles triadiques de brevets, UE-25, Japon et États-Unis, années de priorité 1990, 1995 et 2000



Source: Eurostat, statistiques des brevets

Familles triadiques de brevets

Les indicateurs sur les brevets – science, technologie et innovation – sont utilisés pour mesurer les performances de l'innovation, la diffusion du savoir et la mondialisation des activités innovantes dans les pays, les entreprises, les industries ou les domaines technologiques. Une technique fréquemment utilisée pour leur comptage consiste à s'appuyer sur les informations (nombres de demandes, de délivrances, etc.) d'un office de brevets spécifique. Si la richesse et l'importance de ces indicateurs sont largement reconnues, leur fiabilité n'en est pas moins soumise à des biais liés à l'avantage national: proportionnellement à leurs activités de découverte, les demandeurs nationaux déposent généralement davantage de brevets dans leur pays d'origine que les demandeurs étrangers.

Les brevets déposés dans divers pays pour protéger des inventions peuvent être regroupés en familles triadiques de brevets: un groupe de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets (OEB), de l'Office japonais des brevets (OJB), et de l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) qui ont une ou plusieurs priorités en commun. Les familles de brevets sont dérivées d'une demande prioritaire (première demande de brevet effectuée auprès d'un office de brevets afin de protéger une invention). Une seule demande prioritaire peut donner lieu à plusieurs brevets et un seul brevet peut comprendre plusieurs priorités...

Source: OCDE

La dernière année pour laquelle on dispose de données sur les familles triadiques de brevets est 2000. Cela est dû au fait que le décalage entre la date de priorité et la disponibilité d'informations sur les demandes de brevet auprès de l'OEB et de l'OJB peut aller jusqu'à quatre ans. Comme une famille triadique de brevets n'est comptabilisée qu'après que l'USPTO a délivré le brevet, l'intervalle est encore plus long en raison des procédures de délivrance de cet organisme.

Le graphique 8 présente l'évolution du nombre de familles triadiques de brevets en 1990, 1995 et 2000 dans l'UE, au Japon et aux États-Unis. Les États-Unis étaient en tête du classement lors des trois années considérées. En 1990, l'UE et le Japon étaient au même niveau (respectivement 9 901 et 9 904 familles triadiques de brevets), alors que les États-Unis dominaient incontestablement (11 059). En 1995 cependant, l'UE (11 320) talonnait les États-Unis (11 984). Cinq ans plus tard, l'UE ne comptait plus que 9 414 familles triadiques de brevets et le Japon (11 188) suivi de près par les États-Unis (11 812).

Tableau 9: Répartition des familles triadiques de brevets, UE-25, Japon et États-Unis, années de priorité 1990, 1995 et 2000, en % du total

	1990	1995	2000
Union européenne (UE-25)	30,5	32,5	27,1
Japon	30,5	26,9	32,2
États-Unis	34,0	34,4	34,0

Les chiffres du tableau 9 montrent que la part des États-Unis dans les familles triadiques de brevets est restée stable pendant l'ensemble de la période considérée, que celle du Japon s'est accrue au cours des dernières années, alors que l'UE-25 a perdu du terrain.

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

L'élaboration des statistiques sur les brevets par Eurostat a été réorganisée en 2005. Par conséquent, les données présentées dans le présent numéro de *Statistiques en bref* et sur la page web d'Eurostat ne sont plus totalement comparables à celles diffusées précédemment.

En 2005, une seule base de données brutes – élaborée principalement à partir des informations de l'Office européen des brevets (OEB), de l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) et de l'Office japonais des brevets (OJB) – a été utilisée pour produire un nombre plus important de tableaux et d'indicateurs sur la page web d'Eurostat. Cette méthode continuera à être utilisée dans les années à venir. Les statistiques agrégées des brevets sont établies au moyen d'un ensemble brut de données fourni par l'OCDE. Cet ensemble brut sera remplacé par PATSTAT.

Eurostat continue à produire des statistiques sur les brevets (source: Eurostat/OEB) dont l'élaboration a débuté il y a quelques années. Toutefois, ces données sont maintenant produites sur la base de l'année de priorité de la demande et non plus de l'année de dépôt comme précédemment. Les valeurs des données sont cependant semblables. D'une manière générale, ces données sont plus faibles que celles publiées par Eurostat. Cela est dû au fait que toutes les demandes déposées au titre du traité sur la coopération en matière de brevet (PCT) adressées à l'OEB (c.-à-d. les demandes déposées conformément à la procédure visée dans le traité sur la coopération en matière de brevets) sont totalement prises en considération par Eurostat, mais partiellement seulement par l'OCDE. Eurostat a procédé aux changements décrits ci-dessus car une seule source de données est désormais utilisée et parce que les données produites reflètent mieux les performances d'une économie en matière d'innovation et de R&D.

Pour de plus amples informations, voir également les métadonnées d'Eurostat sur les statistiques des brevets qui sont diffusées sur la page web.

Comptabilisation des brevets ayant plusieurs inventeurs

Lorsqu'un brevet mentionne plusieurs inventeurs de différents pays, la contribution respective de chaque pays est prise en compte. Cela est fait afin d'éviter une comptabilisation multiple de ce type de brevet. Par exemple, un brevet qui mentionne un inventeur français, un américain et deux allemands résidant chacun dans leur pays sera comptabilisé de la manière suivante: ¼ du brevet pour la France, ¼ pour les USA et ½ pour l'Allemagne.

Classification internationale des brevets

Le 1^{er} janvier 2006, la huitième édition de la Classification internationale des brevets (CIB) est entrée en vigueur. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), une institution spécialisée des Nations unies, est responsable de l'actualisation de la CIB. La CIB est un système global de classification par sujet appliqué à tous les brevets par les autorités de délivrance. Il s'agit d'un système hiérarchique comprenant des sections, des classes, des sous-classes et des groupes. Chaque code CIB est une combinaison de lettres et de chiffres qui se réfèrent aux différentes catégories du système. Un brevet peut avoir un ou plusieurs codes CIB. Les codes CIB sont très utiles dans la recherche de brevet pour connaître l'état de la technique.

Les données et les indicateurs diffusés sur la page web sont structurés de la manière suivante:

Brevets au niveau national

- Demandes de brevet adressées à l'OEB, par année de priorité
- Brevets délivrés par l'USPTO, par année de priorité
- Familles triadiques de brevets, par toute première année de priorité

Demandes de brevet adressées à l'OEB, par année de priorité

Cette base met à la disposition des utilisateurs des données concernant les demandes de brevet adressées à l'Office européen des brevets (OEB). Les données sont fournies au niveau national, de 1977 à 2003. Les données de l'OEB se rapportent à toutes les demandes de brevet par année de priorité, contrairement aux données de l'USPTO, qui portent sur les brevets délivrés par année de priorité.

Brevets délivrés par l'USPTO, par année de priorité

Cette base fournit aux utilisateurs des données concernant les brevets délivrés par l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO), par année de priorité. La série chronologique couvre la période de 1977 à 2000. Pour des raisons de disponibilité, les données de l'USPTO se rapportent aux brevets délivrés, contrairement aux données de l'OEB, qui portent sur les demandes de brevet.

Familles triadiques de brevets, par toute première année de priorité

Les familles de brevets disponibles dans NewCronos se réfèrent aux «familles triadiques», c'est-à-dire qu'un brevet appartient à une famille si et seulement si il a été déposé et enregistré à l'Office européen des brevets (OEB), à l'Office japonais des brevets (OJB) et s'il a été délivré par l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO). Contrairement aux brevets, les familles de brevets ont été créées dans l'intention d'améliorer la comparabilité internationale («l'avantage national» a été supprimé et les valeurs des brevets sont ainsi plus uniformes).

Sections de la Classification internationale des brevets (CBI)

Section A	Nécessités courantes de la vie;
Section B	Techniques industrielles; transports;
Section C	Chimie; métallurgie;
Section D	Textiles; papier;
Section E	Constructions fixes;
Section F	Mécanique; éclairage; chauffage; armement; sautage;
Section G	Physique;
Section H	Électricité;
Section UNK	section CBI inconnue.

Lorsque la section CBI d'un brevet est inconnue, ce brevet n'est pas classé. C'est pourquoi, dans certains cas, la somme des sections A à H d'un pays ne correspond pas à 100 %.

Abréviations et symboles statistiques

:	non disponible
TCAM	taux de croissance annuel moyen
UE-27	UE-25 plus Bulgarie et Roumanie

Les données figurant dans le présent numéro de *Statistiques en bref* reflètent la disponibilité des données de la base de référence d'Eurostat le 27 octobre 2006.

Pour en savoir plus :

Données : [Site Web EUROSTAT/Page d'accueil/Science et technologie/Données](#)

Science et technologie

-  Recherche et développement
-  Enquête communautaire sur l'innovation
-  Secteurs de haute technologie et services à haut niveau de savoir
-  **Statistiques de brevets**

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/125
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408

Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:

<http://ec.europa.eu/eurostat/>

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>

E-mail: info-info-opoce@ec.europa.eu

Le présent document a été réalisé en collaboration avec Gesina DIERICKX.